Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 19 février 2026 à 20 heures 00**, à la Maison communale

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballotage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation des procès-verbaux des séances des Conseils communaux des 15 et 29 janvier 2026
2. C.P.A.S. - BUDGET 2025 - Modifications budgétaires n°1 des services ordinaire et extraordinaire
3. Règlement communal relatif à l'établissement de camps de vacances - Approbation
4. Délégation concernant les marchés publics : Décisions
5. Réalisation d'un test de détection d'odeurs Rue d'Herbeumont à Sainte-Cécile - Admission de la dépense
6. Acquisition de matériaux pour la rénovation d'un des logements communaux à Sainte-Cécile - Admission de la dépense
7. Programme POLLEC 2022 – Modification de l'action 3 du programme de travail
8. Mise sous statut de Réserve Naturelle Domaniale - Parcelle au lieu-dit "Spirchin" à Muno - Décision
9. Abbaye Notre Dame d'Orval - Préservation de l'aile du 16e siècle - Décision
10. Décret voirie - Modification d'une voirie à Fontenoille
11. Vente d'une parcelle à Lacuisine - Décision

Points urgents

11.bis. Etat de martelage - Exercice 2027 - Vente de printemps

Communication(s)

12. Communication décision de Tutelle - Intercommunale VIVALIA - Assemblée générale du 12 février 2026 et souscription de capital

HUIS CLOS

13. Ratification - Désignation d'une Institutrice maternelle pour 26P à Lacuisine - à partir du 19/01/2026

14. Ratification - Désignation d'un Psychomotricien pour 2P à l'école de Lacuisine - à partir du 23/01/2026

15. Ratification - Désignation d'une Éducatrice spécialisée pour la fonction d'Institutrice maternelle à raison de 2P à l'école de Lacuisine - à partir du 20/01/2026 jusqu'au 03/07/2026 inclus

16. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 24P en remplacement d'une Institutrice primaire en incapacité à l'école de Villers-devant-Orval - à partir du 05/01/2026

17. Ratification - Demande d'une Enseignante temporaire pour une mise à la pension au 01/03/2026

Par le Collège,

La Directrice Générale f.f., La Bourgmestre,

Angélique POINT Camille MAITREJEAN

Administration Communale de HOUYET - Lux. -